



Réunion du conseil communal – 25.11.2020

0. Informations

Après avoir excusé Monsieur le conseiller communal Gilles Altmann, Monsieur le bourgmestre Jean-Paul Jost souhaite la bienvenue à la 11e séance du conseil communal en 2020 et il informe les membres du conseil communal :

- que le point 3.2 du présent l'ordre du jour sera retiré afin de vérifier et, le cas échéant, de redresser des incohérences dans les dispositions du projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « quartier existant » ;
- qu'en raison de la crise sanitaire actuelle, les membres de la Commission des Finances ont opté de suivre par livestream la présentation du PPF, des comptes 2019, du budget rectifié 2020 et du budget initial 2021 ;
- que, comme discuté au point 3.1. de la réunion du conseil communal du 18 novembre, le syndicat SIAS a acheté en 1974 les terrains nécessaires pour la construction de la station d'épuration pour un montant total d'environ 22.000 € et qu'un subside à hauteur de 90% du prix d'achat a été accordé par le Ministère de l'Environnement .. À l'époque, le prix d'acquisition a été réparti à parts égales entre les 4 communes.

Ensuite, Monsieur l'échevin, Claude Marson, fait un brève rapport :

- de la réunion du comité du SIAS le 29 octobre 2020 auquel les représentants des futures communes membres Mondorf-les-bains et Frisange ont assisté. Lors de cette réunion les communes ont arrêté le budget 2021, le rapport des activités 2020 et le programme des activités pour 2021;
- de la plénière de l'Alliance du Climat qui a eu lieu par vidéoconférence, en date du 16 novembre 2020. L'ordre du jour comprenait, entre autres, les votes sur le budget rectifié 2020, le budget initial 2021 ainsi qu'une résolution sur la thématique du « Mercosur », accord commercial regroupant plusieurs pays de l'Amérique du Sud. La résolution porte sur l'usage de pesticides agricoles ainsi que d'organismes génétiquement modifiés.
- de l'annulation de l'assemblée du conseil d'administration de l'ORT, office régional de tourisme, à cause de la crise sanitaire actuelle.

1. Forêts communales

1.1. Approbation du plan de gestion des forêts communales pour l'exercice 2021

Entendu les explications de Monsieur Pit Lacour, garde forestier responsable, le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le plan de gestion de l'année 2021 pour la propriété forestière d'une surface boisée de 226 ha de la commune de Schuttrange. Le plan de gestion prévoit des investissements de 337.500,00€ et des recettes de 165.500,00€.

2. Finances communales

2.1. Présentation des comptes 2019

Le conseil communal prend connaissance des compte administratif et de gestion de l'exercice budgétaire 2019 d'après lesquels l'exercice comptable dégage un bénéfice propre de l'année comptable 2019 de 200.075,95€. Le compte 2019 cloture avec un bénéfice général de 15.990.789,17 €.

2.2. Présentation du budget rectifié 2020 et du budget initial 2021

Le bourgmestre présente en détail le budget rectifié 2020 et du budget 2021 proposés par le collège des bourgmestre et échevins. La discussion et le vote sur le budget rectifié 2020 et le budget initial 2021 auront lieu lors de la prochaine réunion du conseil communal en date du 9 décembre 2020.

2.3. Présentation de la mise à jour du Plan pluriannuel de financement

Le bourgmestre présente aux membres du conseil communal la mise à jour du Plan Pluriannuel de Financement pour la période 2020 à 2025. Le PPF présente une vue globale des engagements et de l'évolution des moyens financiers à moyen terme et est adapté régulièrement. Grâce à une politique budgétaire prudente et une gestion des deniers publics en bon père de famille, il ressort de ce plan que la situation financière de la commune pour les années à venir restera saine et équilibrée.

2.4. Compromis d'achat – bien immobilier sis à Munsbach, 162, rue Principale

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le compromis d'achat signé le 9 novembre 2020 par le collège des bourgmestre et échevins pour le bien immobilier sis à Munsbach, 162, rue Principale d'une contenance totale de 5,97 ares. L'acquisition de l'immeuble est réalisée dans un but d'utilité publique, à savoir la réalisation de logements à coût modéré. Le prix d'acquisition du bien immobilier est de 870.000,00 €.

3. Urbanisme

3.1. Adoption d'un projet d'aménagement particulier à Schrassig, rue de Luxembourg

Le conseil communal décide à l'unanimité d'adopter le projet d'aménagement particulier « Rue de Luxembourg » à Schrassig portant sur des terrains d'une surface totale de 39,46 ares. Le projet à la sortie de Schrassig, direction Birelergrund prévoit l'aménagement de 5 lots destinés à la construction de 5 maisons unifamiliales isolées. Tous les frais d'infrastructure seront à charge des demandeurs.

3.2. Adoption d'un projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « QE » - procédure allégée

Vu la proposition du collège des bourgmestre et échevins de retirer le point de l'ordre de jour afin de vérifier et, le cas échéant, de redresser des incohérences juridiques dans les dispositions du projet de modification ponctuelle, ce point

est reporté à une prochaine séance du conseil communal.

3.3. Approbation d'une demande de lotissement d'un terrain aux termes de l'article 29 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain – Munsbach, rue du Château

Vu la demande du 7 octobre 2020 sollicitant l'autorisation pour le lotissement d'un terrain sis à Munsbach 70, rue du Château en deux parcelles distinctes en vue de la réalisation d'une maison unifamiliale, le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le projet de morcellement et charge le collège des bourgmestre et échevins de procéder à la publication de cette décision.

4. Droit de préemption

4.1. Décision sur l'exercice d'un droit de préemption concernant un terrain à Uebersyren, lieu-dit « Am Pratel »

4.2. Décision sur l'exercice d'un droit de préemption concernant des terrains à Schuttrange, lieu-dit « Léebierg »

Le conseil communal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption aux prix et conditions mentionnés dans les dossiers de notification relatifs aux ventes susmentionnées.

5. Question écrites des conseillers

Vu le courrier du 15 novembre 2020 du parti local politique « DP – Demokratesch Partei » par lequel il demande des informations concernant la politique envisagée par la Commune de Schuttrange en matière de logement, il prend connaissance :

- que dans le cadre de la procédure de la refonte du nouveau PAG et notamment du PAP « QE », le conseil communal a opté pour une densification à l'intérieur du PAG et notamment sur la rue Principale;
- que lors d'une entrevue à ce sujet avec la Commission des bâtisses, le collège échevinal a discuté les dispositions du PAP, PAP QE et du règlement sur les bâtisses avec les membres de la commission. Lors de cette réunion, l'architecte-urbaniste de la commune a présenté un tableau comparatif entre l'ancien et le nouveau PAG duquel il résulte que les dispositions du nouveau PAG sont souvent plus restrictives que celles de l'ancien PAG de la commune et que partant l'ancien PAG et règlement sur les bâtisses auraient permis au moins la même densification du tissu urbain.

Vu le courrier du 15 novembre 2020 du parti local politique « DP – Demokratesch Partei » par lequel il demande des informations au sujet de la mise en place du réseau de fibre optique sur le territoire de la Commune de Schuttrange, il prend connaissance :

- -de la couverture du réseau de la fibre optique dans la Commune de Schuttrange d'après les informations de la commune;
- -qu'en principe la société Post Technologies participe à chaque projet de travaux de réaménagement d'une rue pour installer la fibre optique et pour raccorder les maisons sur l'étendue du chantier, actuellement la fibre optique est déployée dans es rue du Village et rue de Mensdorf.

L'intégralité de la réunion du conseil communal de Schuttrange peut être suivi sur : <https://www.schuttrange.lu/politique/seances-du-conseil-communal>